



BULLETIN OFFICIEL

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

Bulletin officiel n°27 du 7 juillet 2016

SOMMAIRE

Traitements et indemnités, avantages sociaux

Délégation de gestion entre services

Exécution financière
convention du 25-5-2016 (NOR : MENA1600441X)

Enseignement supérieur et recherche

Enseignement supérieur privé d'intérêt général

Qualification d'établissement
arrêté du 8-6-2016 (NOR : MENS1600425A)

Études médicales

Habilitation d'universités à délivrer le diplôme d'État de sage-femme
arrêté du 14-6-2016 (NOR : MENS1600437A)

Enseignements secondaire et supérieur

Classes préparatoires économiques et commerciales de seconde année

Thème de culture générale pour l'année 2016-2017
arrêté du 8-6-2016 (NOR : MENS1600424A)

Brevets et diplômes

Organisation de la session 2017 de l'examen des brevets de technicien supérieur et du diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale
arrêté du 9-6-2016 (NOR : MENS1600435A)

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Nomination au conseil d'administration du Centre informatique national de l'enseignement supérieur
arrêté du 13-6-2016 (NOR : MENS1600434A)

Conseils, comités et commissions

Nomination des membres du comité consultatif pour l'enseignement supérieur privé : modification
arrêté du 15-6-2016 (NOR : MENS1600438A)

Détachement

Renouvellement dans les fonctions de secrétaire général de l'académie de Lyon
arrêté du 16-6-2016 (NOR : MENH1600473A)

Nomination

Directeur de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions
décret du 31-5-2016 - J.O. du 2-6-2016 (NOR : MENH1612284D)

Nomination

Directeur général des services (DGS) de l'École normale supérieure de Cachan (groupe II)
arrêté du 13-6-2016 (NOR : MENH1600431A)

Nomination

Directeur de l'École nationale supérieure de physique, électronique, matériaux de l'Institut polytechnique de Grenoble
arrêté du 15-6-2016 (NOR : MENS1600445A)

Nomination

Délégué régional à la recherche et à la technologie
arrêté du 21-6-2016 (NOR : MENR1600429A)

Nomination

Directeur général des services de l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (groupe II)
arrêté du 22-6-2016 (NOR : MENH1600471A)

Traitements et indemnités, avantages sociaux

Délégation de gestion entre services

Exécution financière

NOR : MENA1600441X
convention du 25-5-2016
MENESR - SAAM D1

Vu décret n° 2004-1085 du 14-10-2004 modifié ; décret n° 2012-1246 du 7-11-2012 modifié ; décret n° 2014-133 du 17-2-2014 ; arrêté du 17-2-2014 modifié

Entre, la direction des affaires financières (Daf), rattachée au secrétariat général, représentée par le directeur des affaires financières, désigné sous le terme de « délégant » d'une part,

Et

Le service de l'action administrative et des moyens, centre de services partagés, rattaché au secrétariat général, représenté par le chef du service de l'action administrative et des moyens, sous-direction de la logistique de l'administration centrale (CSP-SDLAC) désigné sous le terme de « déléataire » d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la délégation

En application de l'article 2 du décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2014 susvisé, la direction des affaires financières - délégant - confie au service de l'action administrative et des moyens, centre de services partagés, sous-direction de la logistique de l'administration centrale (CSP - SDLAC) - le déléataire, en son nom et pour son compte, dans l'application CHORUS dans les conditions précisées dans un contrat de service, l'exécution des dépenses notamment la reconstitution de la régie d'avances du service des retraites de l'éducation nationale.

Le déléataire est chargé de l'exécution des décisions du délégant dans les conditions et limites fixées par le présent document et acceptées par lui.

À ce titre, la délégation emporte délégation de la fonction d'ordonnateur pour l'engagement juridique, la certification du service fait et la validation de l'ordre de paiement.

Article 2 : Prestation(s) confiée(s) au déléataire

Le déléataire assure pour le compte du délégant les actes suivants :

- création des tiers ;
- création et validation des engagements juridiques ;
- constatation et certification du service fait ;
- liquidation de la dépense ;
- saisie et validation des ordres de paiement ;
- finalisation et clôture de l'engagement juridique.

Article 3 : Obligations du délégataire

Le délégataire s'engage à assurer les prestations qui relèvent de ses attributions, à maintenir les moyens nécessaires à la bonne exécution des prestations, à assurer la qualité comptable et à rendre compte de son activité selon les délais définis dans le contrat de service entre la Daf d'une part et le CSP-SDLAC d'autre part.

Il s'engage à fournir au délégant les informations demandées et à l'avertir sans délai en cas de suspension de paiement lorsqu'il en est informé par le comptable assignataire.

Article 4 : Obligations du délégant

Le délégant s'engage à fournir, en temps utile, tous les éléments d'information définis dans le contrat de service, dont le délégataire a besoin pour l'exercice de sa mission, notamment à vérifier la disponibilité des crédits avant tout engagement juridique et demande de paiement.

Le délégant assure les actes suivants :

- l'instruction préparatoire des dossiers (notamment le visa et ou/avis du contrôle budgétaire et comptable ministériel conformément aux dispositions de l'arrêté du 26 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire des ministères chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche) ;
- constitution des pièces justificatives ;
- constatation du service fait ;
- transmission de l'ensemble des pièces nécessaires au paiement ;
- transmission des données relatives à l'imputation budgétaire et comptable ;
- transmission des informations relatives à la priorisation des paiements.

Article 5 : Exécution financière de la délégation

Le comptable assignataire est le contrôleur budgétaire et comptable placé auprès du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

L'appréciation de la soutenabilité budgétaire ainsi que le contrôle budgétaire correspondant sont assurés par le contrôleur budgétaire et comptable ministériel placé auprès du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Article 6 : Modification du document

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente délégation, définie d'un commun accord entre les parties, fait l'objet de l'établissement d'une nouvelle délégation de gestion validée par les deux parties, dont un exemplaire est transmis aux destinataires du présent document mentionnés à l'article 7. Le comptable assignataire et le contrôleur budgétaire doivent en être informés.

Article 7 : Durée, reconduction et résiliation du document

Le présent document prend effet à compter du 1er janvier 2016 pour une durée d'un an. Il est reconduit tacitement, d'année en année. Il peut être mis fin à tout moment à la délégation de gestion sur l'initiative d'une des parties signataires par notification écrite. Le comptable assignataire et le contrôleur budgétaire doivent en

être informés.

Une copie de la présente convention dûment signée du délégant et du délégataire sera adressée au contrôleur budgétaire et comptable ministériel.

La présente délégation de gestion sera publiée aux bulletins officiels de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait à Paris le 25 mai 2016

Le délégant

Le directeur des affaires financières,
Guillaume Gaubert

Le délégataire

Le chef du service de l'action administrative et des moyens,
Édouard Leroy

Enseignement supérieur et recherche

Enseignement supérieur privé d'intérêt général

Qualification d'établissement

NOR : MENS1600425A
arrêté du 8-6-2016
MENESR - DGESIP A1-5

Vu code de l'éducation, notamment articles L.732-1, L.732-2 et R.732-1 à D.732-4 ; avis du comité consultatif pour l'enseignement supérieur privé du 4-4-2016

Article 1 - Les établissements d'enseignement supérieur privés, dont les noms figurent en annexe du présent arrêté, obtiennent la qualification d'établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général à compter de la date de publication du présent arrêté jusqu'aux dates indiquées.

Article 2 - La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 8 juin 2016

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
Simone Bonnafous

Annexe

Établissements bénéficiant de la qualification d'EESPIG	jusqu'au
École d'ingénieurs en génie des systèmes industriels (EIGSI)	31/12/2017
École supérieure de chimie organique et minérale (Escom)	31/12/2017
École supérieure d'ingénieurs travaux de construction (ESITC) de Metz	31/12/2017
Institut supérieur d'électronique et du numérique (Isen) Toulon	31/12/2017

Institut supérieur du commerce (ISC)	31/12/2018
Facultés libres de l'Ouest (Flo/Uco Angers)	31/12/2021
ECAM Rennes	31/12/2021
École des métiers de l'environnement (EME)	31/12/2021
École d'Enseignement supérieur privé (ICN)	31/12/2021
Institut polytechnique LaSalle Beauvais (IPLB)-ESITPA	31/12/2021
Institut supérieur d'électronique et du numérique (Isen) Brest	31/12/2021

Enseignement supérieur et recherche

Études médicales

Habilitation d'universités à délivrer le diplôme d'État de sage-femme

NOR : MENS1600437A

arrêté du 14-6-2016

MENESR - DGESIP A1-4 - DFS

Vu code de l'éducation ; arrêté du 11-3-2013, notamment article 2 ; circulaire n° 2014-0018 du 23-10-2014 ; avis du Cneser du 14-3-2016

Article 1 - L'habilitation à délivrer le diplôme d'État de sage-femme est accordée, aux universités et pour les durées suivantes :

1° pour l'année universitaire 2014-2015 pour l'université des Antilles, l'université Lille II, l'université Montpellier I, l'université Paris XI, l'université Paris-XII, l'université Versailles Saint Quentin, et l'université de La Réunion.

2° jusqu'à la rentrée universitaire 2015-2016 incluse pour l'université de Bordeaux, l'université Grenoble I, l'université Lyon I, l'université de Saint-Etienne, et l'université Toulouse III.

3° jusqu'à la rentrée universitaire 2016-2017 incluse pour l'université d'Angers, l'université de Besançon, l'université de Brest, l'université de Caen, l'université Clermont I, l'université de Dijon, l'université de Nantes, l'université de Polynésie française, l'université Rennes I, et l'université de Rouen.

4° jusqu'à la rentrée universitaire 2017-2018 incluse pour Aix-Marseille université, l'université d'Amiens, l'université de Limoges, l'université de Lorraine, l'université de Nice, l'université de Poitiers, l'université de Reims, l'université de Strasbourg, et l'université de Tours.

5° jusqu'à la rentrée universitaire 2018-2019 incluse pour l'université Paris V, l'université Paris VI, l'université Paris VII, et l'université Paris XIII.

Article 2 - La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle et la directrice générale de l'offre de soins, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 14 juin 2016

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

Pour la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
La chef de service de la stratégie des formations et de la vie étudiante,
Rachel-Marie Pradeilles-Duval

Pour la ministre des affaires sociales et de la santé,
et par délégation,

Pour la directrice générale de l'offre de soins,
La sous-directrice par intérim des ressources humaines du système de la santé,
Michèle Lenoir-Salfati

Enseignements secondaire et supérieur

Classes préparatoires économiques et commerciales de seconde année

Thème de culture générale pour l'année 2016-2017

NOR : MENS1600424A
arrêté du 8-6-2016
MENESR - DGESIP A1-2

Vu code de l'éducation, notamment articles D. 612-19 à D. 612-29 ; arrêtés du 3-7-1995 modifiés ; arrêté du 20-5-2014 ; avis du CSE du 19-5-2016 ; avis du Cneser du 23-5-2016

Article 1 - Durant l'année universitaire 2016-2017, le programme de culture générale des classes préparatoires économiques et commerciales, options scientifique, économique et technologique, porte en seconde année sur l'étude du thème suivant : « La parole ».

Article 2 - L'arrêté du 19 mai 2015 fixant le thème de culture générale des classes préparatoires de seconde année économiques et commerciales, options scientifique, économique et technologique, durant l'année 2015-2016, est abrogé à compter de la rentrée universitaire 2016.

Article 3 - La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 8 juin 2016

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
Pour la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
La chef de service de la stratégie des formations et de la vie étudiante,
Rachel-Marie Pradeilles-Duval

Enseignements secondaire et supérieur

Brevets et diplômes

Organisation de la session 2017 de l'examen des brevets de technicien supérieur et du diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale

NOR : MENS1600435A
arrêté du 9-6-2016
MENESR - DGESIP A1-2

Vu code de l'éducation, notamment articles D. 636-48 et suivants et articles D. 643-1 et suivants ; code de l'action sociale et des familles, notamment articles D. 451-57-1 à D. 451-57-5 ; arrêté du 16-7-1987

Article 1 - Les registres d'inscription aux examens de la session 2017 des brevets de technicien supérieur et du diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale seront ouverts dans les rectorats (divisions des examens et concours) qui apporteront aux candidats toute information sur les modalités d'inscription.

Article 2 - Le recteur d'académie fixe la date d'ouverture des registres d'inscription. Ceux-ci seront clos le lundi 14 novembre 2016 à 17 heures (heure locale) pour les brevets de technicien supérieur et le lundi 5 décembre 2016 à 17 heures (heure locale) pour le diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale. En cas d'acheminement par la voie postale, les dossiers d'inscription devront être expédiés au plus tard à ces mêmes dates, le cachet de La Poste faisant foi.

Article 3 - La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux Bulletins officiels de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 9 juin 2016

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
Pour la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
La chef de service de la stratégie des formations et de la vie étudiante,
Rachel-Marie Pradeilles-Duval

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Nomination au conseil d'administration du Centre informatique national de l'enseignement supérieur

NOR : MENS1600434A

arrêté du 13-6-2016

MENESR - DGRI - DGESIP - DDA

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 13 juin 2016, est nommé au conseil d'administration du Centre informatique national de l'enseignement supérieur, au titre des personnalités, en remplacement de Daniel Verwaerde, pour la durée du mandat restant à courir :

- Vincenzo Salvetti, directeur des armes nucléaires à la direction des applications militaires du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives.

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Nomination des membres du comité consultatif pour l'enseignement supérieur privé : modification

NOR : MENS1600438A
arrêté du 15-6-2016
MENESR - DGESIP A1-5

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 15 juin 2016,

Dominique Vermersch, président de l'Union des établissements d'enseignement supérieur catholique (Udesca) est nommé membre du CCESP au titre de représentant des fédérations de l'enseignement supérieur privé, en remplacement de Philippe Bordeyne, président de l'Union des établissements d'enseignement supérieur catholique (Udesca) ;

Et

Philippe Bordeyne, recteur de l'Institut catholique de Paris est nommé membre du CCESP au titre de personnalité qualifiée, sur proposition des présidents des fédérations, en remplacement de Laurent Peridy, vice-recteur de l'UCO - facultés libres de l'Ouest.

Dominique Vermersch et Philippe Bordeyne sont nommés pour la période restant à courir du mandat de leurs prédécesseurs.

Mouvement du personnel

Détachement

Renouvellement dans les fonctions de secrétaire général de l'académie de Lyon

NOR : MENH1600473A
arrêté du 16-6-2016
MENESR - DGRH E1-2

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 16 juin 2016, Pierre Arene, administrateur civil hors classe, est renouvelé dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Lyon pour une seconde et dernière période de quatre ans, du 1er août 2016 au 31 juillet 2020. Il est détaché dans cet emploi.

Mouvement du personnel

Nomination

Directeur de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions

NOR : MENH1612284D

décret du 31-5-2016 - J.O. du 2-6-2016

MENESR - DGRH E1-2

Par décret du Président de la République en date du 31 mai 2016, Monsieur Michel Quéré, directeur de recherche du Centre national de la recherche scientifique, est nommé directeur de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (Onisep) pour une période de trois ans.

Mouvement du personnel

Nomination

Directeur général des services (DGS) de l'École normale supérieure de Cachan (groupe II)

NOR : MENH1600431A
arrêté du 13-6-2016
MENESR - DGRH E1-2

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 13 juin 2016, François Tavernier est nommé et détaché dans l'emploi de directeur général des services (DGS) de l'École normale supérieure de Cachan (groupe II) pour une première période de cinq ans du 13 juin 2016 au 12 juin 2021.

Mouvement du personnel

Nomination

Directeur de l'École nationale supérieure de physique, électronique, matériaux de l'Institut polytechnique de Grenoble

NOR : MENS1600445A
arrêté du 15-6-2016
MENESR - DGESIP A1-5

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 15 juin 2016, Anne Vilcot, professeur des universités, est nommée directrice de l'École nationale supérieure de physique, électronique, matériaux de l'Institut polytechnique de Grenoble, à compter de la date de publication de l'arrêté.

Mouvement du personnel

Nomination

Délégué régional à la recherche et à la technologie

NOR : MENR1600429A

arrêté du 21-6-2016

MENESR - DGRI - SITTAR C3

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et du secrétaire d'État chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 21 juin 2016, Philippe Poggi, professeur des universités, est nommé délégué régional à la recherche et à la technologie pour la région Guyane, à compter du 1er septembre 2016.

Mouvement du personnel

Nomination

Directeur général des services de l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (groupe II)

NOR : MENH1600471A

arrêté du 22-6-2016

MENESR - DGRH E1-2

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 22 juin 2016, Thierry Camus est nommé dans l'emploi de directeur général des services (DGS) de l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (groupe II), pour une première période de cinq ans, du 15 juin 2016 au 14 juin 2021.